

11 Les années 1960 à 1971 : un optimisme démenti

GUY GAUDREAU

Rédiger l'histoire de l'enseignement en français et du bilinguisme à la Laurentienne en quelques dizaines de pages représente un défi de taille tellement il y aurait à dire. Des milliers d'étudiants franco-ontariens y ont appris une profession, y ont développé leur talent et le goût des études. D'ailleurs, rares sont ceux qui n'ont pas conservé d'excellents souvenirs de leur séjour. Plusieurs diplômés, qui ont poursuivi ailleurs une maîtrise ou un doctorat, ont mentionné que leur formation avait été plus qu'adéquate et qu'ils ne s'étaient jamais sentis défavorisés face à d'autres étudiants provenant des grandes universités. Force est d'admettre que, dans l'ensemble, les professeurs impliqués dans l'enseignement en français ont bien fait leur travail.

De plus, si on compare les deux premières décennies à aujourd'hui, d'indéniables pas ont été franchis que ce soit au niveau de l'administration laurientienne, devenue réellement bilingue, ou de l'offre de programmes beaucoup plus variée qu'à l'origine. Les motifs de réjouissance abondent et doivent être reconnus.

Ce qui frappe peut-être le plus, dans cette histoire oubliée de tant de faits, c'est le rôle des individus dans cette évolution. Si le contexte politique extérieur, tant à Ottawa et à Toronto qu'à Québec, influence structurellement la destinée de la Laurentienne, il faut admettre également le rôle des forces internes qui passe par l'arrivée et le départ de nombreux individus : recteurs, administrateurs, professeurs et autres. L'historien, souvent suspect face au rôle du héros dans l'histoire humaine, est forcé d'admettre qu'un recteur, qu'un professeur peut faire une différence et faire accélérer l'histoire ou encore forcer les individus, pourtant dotés de la meilleure volonté, à de douloureux retours en arrière.

Si les individus ont pu jouer un rôle considérable, c'est parce que le fonctionnement même de l'université les y invite en offrant comme contrat type aux administrateurs des mandats de cinq ans qui, bien que renouvelables, ne l'ont été, dans les faits, que très rarement. Ainsi l'université enregistre presque annuellement

des arrivées et des départs d'individus à des postes de direction. Cette précarité menace la continuité de l'institution. Il peut arriver facilement que deux administrateurs travaillent bien ensemble mais, dès que celui en position d'autorité quitte, les dossiers stagnent puisque le rapport de confiance et la complicité ne sont plus au rendez-vous. Les cas de ce genre sont nombreux. La personnalité des individus, tout autant que les situations de pouvoir, demeure un élément-clé du fonctionnement d'une université. On peut le déplorer, mais c'est ainsi. Un recteur nouvellement arrivé, comme John Daniel, peut facilement tout bouleverser et marquer l'histoire en la réorientant.

Il ne faudra pas s'étonner de tous les conflits racontés dans ces pages ; conflits qui se nourrissent non seulement d'un personnel administratif changeant, mais aussi du fait que l'université est un monde d'idées habité par des spécialistes en la matière, prêts à se battre bec et ongles pour elles. L'université reste, à ce titre, un véritable champ de bataille d'idées et de principes dont la clientèle étudiante et la communauté extérieure sont rarement conscientes. Développer l'esprit critique, nous le pratiquons jour après jour. En outre, un des principes fondamentaux du fonctionnement universitaire demeure la liberté académique, indissociable de la liberté d'opinion. Cette liberté autorise et même favorise la dissidence et la contestation. Dans le monde occidental, l'université demeure sans doute l'institution la plus tolérante face à la dissidence. Et la Laurentienne peut être fière de sa conduite à ce chapitre. Les divergences d'opinion constituent assurément un des moteurs de la dynamique laurentienne.

L'évolution tracée à grands traits se déroule en trois périodes qui coïncident avec celles déjà retenues pour d'autres parties de ce livre. Deux points tournants en ressortent, soit le début des années 1970 et le milieu des années 1980. Ils servent de marqueurs à cette histoire racontée dans une perspective critique qui ne ménage personne, pas même l'auteur de ce texte pour qui les gens heureux n'ont pas de belles histoires à raconter.

La constitution juridique

Malgré le précédent historique que crée le gouvernement provincial, en 1960, en permettant le financement d'une université pour des programmes en français⁴, bien malin qui voudrait trouver dans les articles de la loi créant la Laurentienne une définition précise des modalités d'application du bilinguisme et de la place des programmes en français. L'article 4, paragraphe 1, alinéas a et c du texte de loi 151 rédigé en anglais, stipule, en effet :

4(1)(a) to establish and maintain, *in either or both* of the French and English languages, such faculties, schools, institutes, departments and chairs as determined by the Board [...]

4(1)(c) to establish a college of the University within the Faculty of Arts and Science to be known as University College, which college shall give instruction *in either or both* of the French and English languages in such subjects.

Les législateurs ne se sont pas aventurés sur ce terrain, ce qui a laissé aux gouverneurs et aux sénateurs de la Laurentienne, c'est-à-dire à la majorité, le soin de les définir. Cela va contribuer à faire de l'enseignement en français et du bilinguisme une histoire émaillée de nombreuses péripéties. Un élément du texte de loi doit être cependant souligné : l'offre de programmes est déjà prévue pour être asymétrique, car il n'y a pas d'obligation d'offrir les mêmes en anglais et en français.

Une des raisons de cette asymétrie est qu'à cette époque, bien peu de gens estiment que la minorité franco-ontarienne, appelée encore canadienne-française pendant quelques années, a besoin de certains programmes comme la médecine, le droit ou le commerce². En effet, la question du droit avait justement été soulevée, dès le début, à la réunion du Conseil des gouverneurs du 10 septembre 1960. Pour la grande majorité du conseil – mais non pour un Canadien français comme le juge Alibert Saint-Aubin –, il paraissait clair qu'un programme de droit ne serait jamais offert en français en Ontario. Pourtant, quinze ans plus tard, on enseignait le droit commun à l'Université d'Ottawa!

Robert Campeau, membre du Conseil et homme d'affaires qui allait, quelques décennies plus tard, se faire connaître grâce à un court mais fulgurant parcours financier, avait bien tenté d'introduire un amendement, dès septembre 1960, afin de contraindre la nouvelle institution à garantir, à tout le moins, le maintien des cours en français. En vertu de sa proposition, le non-respect de cet engagement devait pouvoir entraîner un recours en justice. Son point de vue, toutefois, n'avait pas recueilli l'assentiment du Conseil qui avait suivi les recommandations de l'avocat embauché par la Laurentienne à l'effet que cela changerait l'entente initiale entre l'Université de Sudbury et l'Université Laurentienne³.

Pour les jésuites de l'Université de Sudbury qui adhèrent, comme on l'a vu en première partie de l'ouvrage, à ce projet universitaire bilingue, cela va en quelque sorte de soi, puisqu'ils ont déjà transformé, en 1957, leur vieux Collège du Sacré-Cœur, unilingue français depuis 1916, en l'Université de Sudbury, institution où s'offrent des cours en français mais aussi en anglais depuis 1958. Certes, tous les jésuites de la région n'ont pas accepté de gaieté de cœur cette mutation⁴ et quelques-uns rejoignent le camp de l'ACFEO provinciale et celui de l'ACFEO de Sudbury qui avaient fait des pressions pour l'établissement d'une université française et non bilingue. Comme bien des minorités, la communauté canadienne-française de l'Ontario est divisée, ce qui facilite la tâche de la majorité pour trouver des alliés partageant son projet d'une université bilingue.

Selon Donald Dennie, qui a examiné l'histoire du bilinguisme à la Laurentienne dans un rapport bien documenté d'une trentaine de pages⁵, il est très éclairant de lire les annuaires de l'université de cette époque. Quoiqu'il y ait vu une certaine ambiguïté dans les intentions, nous retiendrons, pour notre part, l'énoncé de la mission culturelle de l'Université qui se veut une réponse aux partisans déçus d'une université homogène française.

L'Université s'est engagée à sauvegarder et à faire épanouir les langues et cultures françaises et anglaises tant en classe qu'ailleurs entre ses murs. Le caractère bilingue de l'Uni-

TABLEAU 11.1 | LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS À LA LAURENTIENNE, SELON LES GROUPES LINGUISTIQUES, 1960-1969

Année universitaire	Francophones		Anglophones	
	Nombre	%	Nombre	%
1960-1961	95	52	88	48
1961-1962	89	35	166	65
1962-1963	64	24	200	76
1963-1964	85	23	276	77
1964-1965	120	22	436	78
1965-1966	132	15	769	85
1966-1967	174	15	956	85
1967-1968	180	14	1 084	86
1968-1969	258	17	1 242	83
1969-1970	215	12	1 558	88
1970-1971	263	13	1 829	87
1971-1972	259	13	1 764	87
1972-1973	235	12	1 623	88

Source : « Presentation to the Committee of University Affairs », novembre 1973, p. 29.

versité témoigne de la clairvoyance et de l'altruisme de tous ceux d'entre nous qui croyons [sic] que l'orientation de notre civilisation tend en notre siècle vers l'unité plutôt que vers l'isolement. L'Université elle-même veut être un foyer où les théories et les techniques de collaboration entre cultures peuvent être mises à l'essai et inculquées à la future élite de notre société canadienne⁸.

Si les effectifs étudiants lors de l'ouverture de l'Université garantissent néanmoins une égalité entre les deux groupes linguistiques, l'équilibre est aussitôt rompu puisque, au cours de l'année universitaire 1961-1962, les étudiants canadiens-français n'en représentent plus que le tiers. L'année suivante, ils en composent moins du quart, comme l'indique le tableau 11.1. Leur sévère minorisation, qui perdure jusqu'à aujourd'hui, sera sans doute une des composantes les plus stables de l'histoire de la Laurentienne.

Cette répartition des effectifs donne une image assez juste, quoique sous-estimée, du nombre de cours offerts. En effet, à l'hiver 1966, sur les 132 cours, 99 sont offerts en anglais et 33 en français, soit 25 pour cent. En 1970-1971, cette proportion de cours en français glisse sous la barre des 20 pour cent et s'y maintient. Selon le recteur Monahan, dans un document qu'il rédige en 1976⁹, la hausse totale des effectifs, survenue dans la deuxième moitié des années 1960, et la minorisation croissante du nombre d'étudiants de langue française, s'expliquent notamment par la venue de nouveaux programmes offerts seulement en anglais du côté des écoles professionnelles (soins infirmiers, éducation physique et travail social). L'École de traduction, également nouvelle, ne parvient pas à faire contrepois à cette arrivée

LE RECTEUR MULLINS
REMET UN DIPLÔME
LORS D'UNE CÉRÉ-
MONIE EN PLEIN
AIR AU MILIEU DES
ANNÉES 1960.



de nouveaux étudiants anglophones. Un autre facteur demeure, sans nul doute, l'absence, jusqu'en 1968, d'écoles secondaires françaises et publiques financées par le gouvernement ontarien de sorte que les étudiants franco-ontariens doivent fréquenter des écoles bilingues, ce qui incite un certain nombre d'entre eux à poursuivre leurs études en anglais.

Pourtant, selon les attentes initiales, la Laurentienne devait accueillir un pourcentage d'étudiants franco-ontariens similaire au poids démographique qu'ils représentent dans la région, soit au moins le tiers. Le recteur Mullins, dans son discours lors de la collation des grades, en novembre 1969, montre qu'il est certes conscient de cet engagement moral face à la communauté franco-ontarienne et admet son échec à ce chapitre⁹. Échec dont il doit assumer une partie de la responsabilité en ayant prôné, à l'image de la majorité anglophone du pays, un bilinguisme de façade, pavé de bonnes intentions et dans lequel il suffit d'être sensibilisé à la langue de l'autre. Le souhait qu'il avait formulé, au début de son mandat à l'automne 1963, de faire de la Laurentienne une institution bilingue ne s'est pas matérialisé, bien qu'il ait identifié, à son arrivée, un début de solution, quand il avait mentionné que les étudiants devaient parvenir à suivre non seulement des cours de langue seconde mais des cours dans leur discipline enseignés dans une langue seconde⁹. Si, au début de son mandat, Mullins pouvait encore compter sur le fait que les étudiants étaient obligés de suivre un cours en langue autre que leur langue maternelle pour l'obtention de leur baccalauréat, cette obligation allait vite disparaître au milieu des années 1960 – avec forcément sa bénédiction tacite –, de sorte qu'on avait pu substituer le français par un autre cours de langue ancienne ou moderne¹⁰.

Le déséquilibre linguistique qui se creuse dès les premières années ne tarde pas à provoquer des remous et à révéler des problèmes de fonctionnement sur le plan du bilinguisme. C'est ainsi que le seul doyen alors en poste, celui de la faculté des arts et des sciences, G. A. Bourbeau, remet, à l'automne 1963, un bilan très sévère

ANDRÉ GIROUARD. † Jésuite et professeur de littérature française à la Laurentienne, il s'est originalement joint à l'Université de Sudbury en 1958. Durant les années 1960 et 1970, André Girouard est certainement le leader reconnu de la communauté francophone de l'Université, ce que confirme sa nomination en 1978 à la présidence du Conseil de l'enseignement en français.



des 12 derniers mois de son mandat où il pointe du doigt de nombreux problèmes au niveau du fonctionnement de l'Université, problèmes dont nous avons parlé dans un chapitre précédent. Parmi les questions secondaires qui l'avaient irrité, nous retenons le fait que la Laurentienne autorise la nomination de directeurs de département unilingues anglais. « The appointment of non-bilingual departmental chairmen in Laurentian University has established a precedent which denies to a French speaking professor the right to express his views and to make his requests in the language of his choice¹¹ ». L'ampleur des critiques formulées en termes de structure universitaire amènera même le doyen à démissionner, le 30 juin 1964, privant ainsi les Franco-Ontariens d'une voix forte au sein de la haute administration.

À l'automne 1963, les médias sudburois font peu de cas de la question du bilinguisme. L'heure est à l'optimisme et l'attention est alors tournée vers la construction du campus qui bat son plein et on se gargarise des versements de subventions et de dons qui donnent vie au campus sur le bord du lac Ramsey. La cause française devra attendre des jours plus favorables pour être entendue.

Pourtant, des signes ne trompent pas. Ainsi Tom Bertrim, un étudiant anglophone déçu des récriminations d'étudiants militants francophones, lance un cri du cœur en décembre 1962 alors qu'il demande au mouvement profrançais de se rallier afin de créer un sentiment d'unité au sein de la cité universitaire. Le titre de son article, publié dans le *Lambda* du 14 décembre, est fort explicite puisqu'il s'intitule : « The français-anglais split... at Laurentian ». Il faut comprendre qu'au cours des années 1960, certains étudiants militants réclameront le bilinguisme notamment sur les billets d'admission, les cartes d'identité, les affiches sur les portes des toilettes et sur le matériel publicitaire de l'Association étudiante bilingue de la Laurentienne. Cela amène rapidement la tenue d'activités organisées seulement en français.

Un autre signe apparaît en décembre 1963 : la création de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, connue sous l'acronyme d'ADELFNO¹². Cette association, dont l'animateur est le jésuite André Girouard, professeur au département de français, maintiendra ses activités pendant quelques années en regroupant des étudiants de la Laurentienne et des écoles secondaires privées et catholiques afin d'augmenter la participation des Canadiens français à l'université. Bien que la formation inadéquate des étudiants canadiens-français provenant d'écoles publiques anglaises ait entre autres amené la Laurentienne, en 1963, à mettre sur pied un programme appelé « Année préliminaire », il faut, selon Girouard, s'organiser pour réclamer des écoles publiques françaises et, par ricochet, produire davantage de diplômés de 13^e année. À cette fin, on distribue un questionnaire dans toutes les écoles, on organise une pétition auprès des parents et des étudiants du nord de l'Ontario. Quand la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme invite les groupes à soumettre un mémoire, elle s'exécute. Lors de sa troisième conférence annuelle, en décembre 1965¹³, elle invite le vice-recteur Cloutier à prendre la parole, ce qui souligne par le fait même une certaine reconnaissance de l'Association auprès de la Laurentienne.

L'ère des comités du bilinguisme

Campeau relancera le débat sur le bilinguisme à la Laurentienne, à l'automne 1964, en exigeant un véritable bilinguisme. Et le Sénat, lors de la réunion du 26 novembre 1964, décide de former un comité – le premier d'une longue série – « aux fins d'étudier la portée académique du bilinguisme à l'Université Laurentienne pour ce qui regarde de l'enseignement¹⁴ ». Prévu le 30 septembre 1965, le rapport n'est pas encore reçu le 25 février, puisque le comité ne s'est toujours pas réuni, ce qui souligne sans doute une certaine insouciance.

C'est peut-être dans ce contexte que le Conseil des gouverneurs reprend la question. James Meakes, gouverneur, de même que propriétaire du *Sudbury Star*, s'interrogera, à son tour, sur le bilinguisme laurentien, ce qui amène le Conseil à recommander la mise sur pied d'un autre comité chargé de rédiger, dans les six semaines¹⁵, un rapport soumis au Comité exécutif du Conseil, « for the better attainment of this goal, particularly in respect of maintaining in the administration of the University an equitable recognition of the two founding races¹⁶ ». Ce comité remettra le rapport Meakes, dont on a parlé dans un chapitre précédent et dans lequel on se préoccupe de biculturalisme et pas seulement de bilinguisme, faisant ainsi écho aux travaux de la Commission Laurendeau-Dunton qui publie, cette année-là, un rapport préliminaire largement diffusé dans les médias. Il n'est pas étonnant alors que le rapport Meakes recommande, outre la création d'un vice-rectorat dont le titulaire serait canadien-français et la nomination d'un Canadien français comme doyen, la mise sur pied d'un comité permanent du bilinguisme « chargé d'étudier les incidences académiques du bilinguisme¹⁷ ». Mais son mandat ne sera jamais, de l'aveu même du recteur Monahan, clarifié en termes opérationnels¹⁸, ce qui laisse croire à plusieurs qu'il s'agit en fait d'une manière de

laisser stagner les dossiers insolubles et litigieux. Comme le souligne avec ironie Dennie, « l'ère des comités aviseurs sur le bilinguisme » venait de commencer.

Ces changements administratifs auront peu d'effet. Le recteur Mullins en fera d'ailleurs écho l'année suivante, lors d'un discours à l'Alliance Canadienne qui tient sa réunion annuelle à la Laurentienne. « President Mullins says bilingualism a failure at Laurentian », titre le *Sudbury Star* du 24 mai 1966. Quoiqu'il eût fallu forcer les étudiants à suivre des cours de langue et de littérature dans l'autre langue pour instaurer un bilinguisme, il admettra, quelques mois plus tard, qu'un tel bilinguisme obligatoire entraînerait une baisse des inscriptions, rendant cette idée par le fait même impraticable¹⁷.

Quand l'homme d'affaires de Timmins, Conrad Lavigne, défenseur de la langue et de la culture françaises au sein du Conseil des gouverneurs, est reconduit comme gouverneur en 1966, il profite de l'occasion pour demander des clarifications au ministre de l'Éducation de l'époque, Bill Davis, sur la véritable nature du bilinguisme laurentien. L'Université doit-elle être une institution bilingue complète comme l'aurait affirmé le premier ministre Robarts dans un discours en 1965 ou bien est-ce plutôt une université où, comme le reconnaît le recteur Mullins, les Franco-Ontariens peuvent suivre des cours en français¹⁸? La réponse du ministre éclaire beaucoup le sentiment dominant de la majorité anglophone.

It was the intention, I believe, to provide for the students whose first language was either French or English to receive instruction in their own language in so far as this was practicable. I believe also that the University had as an objective the maintenance and promotion of both the English and French languages and cultures both inside as well as outside the classrooms. Again, however, I believe the latter objective has to be pursued in the light of practicability, since considerations of availability of staff, financial resources and the like must be taken into account²¹.

Ce n'est véritablement qu'à compter de 1966 que les coûts du bilinguisme seront progressivement introduits dans les débats, complexifiant encore davantage les enjeux. Mullins y fait allusion en indiquant que le peu d'inscriptions françaises ne compense pas les coûts élevés que le bilinguisme entraîne²². Pour son successeur, Monahan, il ne fait pas de doute que les premières subventions au bilinguisme accordées par le gouvernement provincial, en 1967, constituent un progrès considérable. Mais cette nouvelle enveloppe gouvernementale, fruit d'une mesure largement improvisée, va alimenter le débat pendant des décennies en ajoutant, aux questions non résolues, celle de l'usage approprié et transparent des sommes versées. Laissons le recteur Monahan nous livrer son point de vue à ce sujet.

But the Grant was calculated on the concept of incremental costs, a concept that was not accepted at Laurentian as appropriate in the light of its particular circumstances – a small institution undertaking to provide French-language courses and programmes to a Franco-Ontarian community that was seriously disadvantaged economically, socially and culturally as well as educationally. More significantly, there was no clear statement of the

government's objectives re bilingualism. Not only there no agreement on the rationale for calculating the size of the Bilingual Grant ; there was no clear statement of bilingual objectives and priorities²².

Les interventions du département de français et un contexte politique favorable

Si les forces agissantes en faveur du fait français à la Laurentienne sont, au niveau du Conseil des gouverneurs, Campeau et Lavigne, on peut dire que, du côté des professeurs, ce sont ceux du département de français qui sont alors les plus actifs. Quelques événements, survenus entre 1968 et 1971, illustreront notre propos.

À l'automne 1968, alors que l'activisme étudiant atteint un sommet dans le monde occidental et quoique le mouvement étudiant laurentien soit jusqu'alors dirigé par des étudiants francophones, seuls capables d'être bilingues, la section française de l'Association étudiante (SGA) convoque une assemblée, le 25 octobre, et y invite le corps professoral. Cette assemblée fait suite au dépôt d'un dossier par la SGA auprès du Conseil des gouverneurs, la semaine précédente, qui réclamait un véritable bilinguisme. Le *Sudbury Star* avait fait écho à cette intervention en y consacrant un article : « Students request changes to restore 'lost bilingualism' at Laurentian University²³ ».

Pour donner plus de poids à leur requête et pour élargir leurs appuis, ils ont convoqué cette assemblée dont le procès-verbal, rédigé en français, sera par la suite traduit en anglais et conservé dans cette version²⁴. Son examen atteste la présence de plusieurs professeurs du département qui soumettent et appuient des propositions. Sur les cinq professeurs qu'on peut reconnaître, il y a le jésuite André Girouard, de même que les professeurs Michel Bideau et Léandre Page, tous les trois du département de français²⁵. Quant à la teneur de leurs propositions, elles se résument à réclamer des programmes en français dans les écoles professionnelles, un niveau minimal et « normal » d'inscriptions d'étudiants de langue française correspondant au tiers des inscrits – et non à 14 pour cent –, des secrétaires bilingues et la création d'un poste d'ombudsman, de préférence à un Comité du bilinguisme sans pouvoir. Cette dernière demande restera néanmoins lettre morte.

En examinant les considérations soulevées dans leur dossier, on constate d'emblée l'impact du mouvement souverainiste au Québec. En effet, selon le *Sudbury Star* : « One conclusion reached in the brief is that Laurentian is a decisive factor in either national bilingualism or an independent Quebec²⁶ ». À vrai dire, il ne faut pas s'étonner que la cause québécoise ait eu des répercussions à la Laurentienne et que les étudiants et les professeurs désirent surfer sur cette vague de fond ; tout le Canada et son nouveau premier ministre Trudeau, élu en juin 1968, réagissant, en quelque sorte, aux aspirations indépendantistes québécoises.

Par ailleurs, en exigeant des secrétaires bilingues, on réclame l'application de la politique d'embauche adoptée en 1961 qui, de toute évidence, n'est pas mise en vigueur. La réaction des gouverneurs, enregistrée dans le procès-verbal de leur réunion du 29 novembre 1968, montre bien qu'on n'est pas prêts à appliquer cette politique d'embauche et qu'il vaut mieux, pour le moment, se contenter de vœux

pieux comme la Laurentienne en aura tristement l'habitude : « That all applicants for academic and non-academic positions at Laurentian University should be willing to work in and be sympathetic toward a bilingual environment ». Il faudra attendre quelques années pour voir l'adoption d'une politique d'embauche plus coercitive.

Pour ce qui est de l'objectif que les étudiants de langue française représentent le tiers de la clientèle totale, les gouverneurs affirment qu'il est, selon eux, déjà atteint, sans donner toutefois d'explications. Le recteur, lors de la réunion du Sénat, le 12 décembre 1968, précise le point de vue de l'administration sur cette épineuse question, d'ailleurs toujours d'actualité. En effet, Mullins argue que les étudiants inscrits à L'École des sciences de l'éducation, qui est alors une institution non encore affiliée à la Laurentienne, fait grimper le pourcentage à 30 pour cent puisqu'on doit ajouter ses 170 étudiants aux 289 existants, comparativement aux 1 243 étudiants de langue anglaise²⁹.

Sur la question d'ouvrir les nouvelles écoles professionnelles aux programmes en français, le Conseil se montre plus ouvert en décrétant : « That all professional schools and new faculties be officially designated as bilingual, and that the French-speaking professors be provided as far as possible wherever the numbers of French-speaking participants warrant²⁹. » Ce faisant, il suit simplement la pratique mise en vigueur dans l'ensemble du système d'éducation en Ontario.

Bien que votée au Conseil des gouverneurs, cette mesure, pour être mise en force, doit également être entérinée par le Sénat, à qui appartient le pouvoir d'adopter des programmes. Cela attendra un an, puisque c'est en décembre 1969 qu'on y approuve la même résolution³⁰, le Sénat voulant donner suite à une nouvelle revendication émanant cette fois directement des professeurs du département de français.

Encore ici, le contexte politique canadien explique sans doute le succès des revendications profrançaises à la Laurentienne. Rappelons que c'est en 1969 que la *Loi sur les langues officielles du Canada* est finalement adoptée. Non seulement cette loi fédérale vient-elle sensibiliser la majorité aux demandes légitimes d'un meilleur service en français à la Laurentienne, mais elle donne aussi du poids aux pressions exercées par les Girouard et les Lavigne de la Laurentienne³¹.

Regroupés au sein du département de français, une quinzaine de professeurs signent un manifeste qu'ils font parvenir, en octobre, à l'administration³² afin de réclamer que le principe du bilinguisme soit intégré à tous les documents officiels de l'Université et ce, après avoir voté en réunion « que soient renvoyés aux expéditeurs tous les textes officiels qui sont libellés exclusivement en anglais et qu'on n'en tienne aucun compte³³. » Lavigne fera parvenir ce manifeste au Conseil des gouverneurs qui le déposera dans le procès-verbal de la réunion du 31 octobre. Le constat qu'il fait alors, à titre de président du Comité du bilinguisme, est éloquent et accablant.

May I state at the outset that we have no cause for alarm. The situation of the Bilingualism and Biculturalism at Laurentian is no worse. It is only as bad as it has ever been. From observations of some members of the B. & B. committee and checking over my 300 pages of



L'UNIVERSITÉ DE SUDBURY, 1967. 1 À l'avant-plan, l'Université de Sudbury, nouvellement construite en 1967, offre un contraste frappant avec le reste du campus, où beaucoup de travaux restent à faire.

notes and minutes of the 1965 special committee looking into Laurentian's mandate, I find little has changed since the special inquiry [...] The B. & B. aspect of Laurentian is dependent on the 85 % majority for survival²⁴.

Lors de cette réunion, Lavigne demandera une redéfinition des pouvoirs, de la composition et du fonctionnement du Comité du bilinguisme qui sera mise en place graduellement six mois plus tard alors que l'on décidera, dans un premier temps, d'en faire un Comité conjoint du Sénat et des gouverneurs. Mais est-ce un signal qu'il a été trop critique? Toujours est-il qu'il ne présidera pas à nouveau ce comité. Si on répond tardivement aux vœux exprimés par l'homme d'affaires de Timmins, ne perdons pas de vue que le Comité conjoint est formé dans le contexte d'une lutte entre le Sénat et les gouverneurs dans la définition de leur rôle respectif.

Par la suite, le Comité s'intéressera à la dimension financière du bilinguisme et cherchera à obtenir de nouvelles responsabilités en ce domaine, marquant ainsi une volonté plus ferme d'interventions. Ainsi, en décembre 1970, le procès-verbal de la réunion rapporte

que le coût direct du bilinguisme pour l'année en cours se chiffrerait à 375 000 \$; cette somme ne comprend pas une foule de coûts supplémentaires. D'après les chiffres obtenus,

il semblerait que chaque étudiant francophone qui s'inscrit à la Laurentienne vole la place d'un étudiant anglophone : pour cette raison, on ne tient pas compte dans ce calcul des 132 000 \$ accordés pour le nombre d'étudiants francophones inscrits à la Laurentienne. De toute façon, il semble évident qu'il est difficile de savoir comment est administré le budget du bilinguisme³⁵.

Ces propos paraissent révélateurs à plus d'un titre. Peu importe la véracité des chiffres avancés, personne ne semble alors connaître les implications financières du bilinguisme et, surtout, certains membres de l'administration semblent convaincus que le bilinguisme, pourtant à l'origine même de l'idée de créer la Laurentienne, est un boulet, signalant sans doute une méfiance et beaucoup d'incompréhension.

En janvier 1971, le Conseil des gouverneurs recommande que 20 pour cent de la subvention obtenue par la Laurentienne, en 1971-1972, pour ses programmes et services en français, soit administré par le Comité. Au cours de la même réunion, on discute d'une demande adressée par la Maison française, puis on décide d'accorder à son responsable, le militant Girouard, un petit budget de 2 250 \$ pour terminer la session d'hiver et pour couvrir les frais encourus au cours de l'été.

Un autre jésuite du même département, Fernand Dorais, va commettre un coup d'éclat, en septembre 1971, coup d'éclat qui sera d'ailleurs rapporté en première page du *Sudbury Star*³⁶. Lors de la réunion mensuelle du 23 septembre, il offre avec fracas sa démission comme sénateur, puis il rédige sur le champ un document justificatif dans lequel il affirme qu'il se trouve incompetent pour y siéger.

M. F. Dorais a soudainement pris une conscience aiguë que, lorsqu'il faisait une intervention en français au Sénat, son intervention ne pouvait exercer aucun impact sur les deux tiers des membres du Sénat, qui, ignorant le français, ne pouvaient savoir la signification, ni la portée de l'intervention de M. Dorais. À toute fin pratique, donc tout se passait comme si M. Dorais n'avait pas parlé³⁷.

Lui-même comprenant mal l'anglais, il ne pouvait que s'abstenir lors des votes tenus au Sénat, ce qui aggravait, à son sens, son incapacité à y siéger. Bien qu'il soit revenu sur sa décision, suite à des pressions, Dorais soulignait, de belle façon, un déséquilibre de la compréhension mutuelle, qui prévaut encore aujourd'hui, dans les échanges entre anglophones et francophones. Ne pouvant reprocher à la majorité anglophone de vouloir participer pleinement à des réunions où les échanges se font dans les deux langues, sans comprendre le français, il ne lui restait plus qu'à tirer sa révérence afin de les sensibiliser au malaise que suscitent toujours ces situations pour le minoritaire.

La Maison française

Quelle est cette Maison française? Un projet piloté par Girouard – encore lui –, qui consiste à regrouper dans un même lieu physique différentes activités socio-culturelles francophones qui profiteraient de la présence d'une personne respon-



CHANSONNIERS ÉTUDIANTS. |
Remarquez au mur l'affiche d'une
des premières éditions de la Nuit sur
l'étang.

sable. Cette idée n'est pas nouvelle puisque, au dire même de son défenseur³⁸, ces Maisons existent dans plusieurs universités ontariennes qui ont réservé quelques étages dans certaines résidences pour ceux qui veulent apprendre le français. Comme l'explique Girouard devant le Comité conjoint du bilinguisme, en novembre 1970 :

La langue d'échange dans la Maison française doit être le français. Un ensemble d'activités culturelles est prévu pour permettre les échanges. Cette maison veut permettre les rencontres entre francophones et anglophones. L'animateur devrait être employé à plein temps, vivre en résidence, agir comme directeur intellectuel auprès des étudiants. La résidence est à l'Université de Sudbury mais on souhaite la création d'un édifice avec résidence à l'étage³⁹.

Quoique la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter cette Maison ne voie jamais le jour, et malgré une tentative d'en instaurer une aux résidences de Huntington, les activités de la Maison connaîtront un certain succès. Réunir et coordonner les clubs déjà existants, tels le journal étudiant, le ciné-club, le club de création littéraire et la Troupe universitaire⁴⁰, constituent un mandat naturel pour cette Maison. Gérer les subventions versées par le Comité conjoint du bilinguisme et par la SGA représente un autre volet de ce mandat⁴¹.

Malgré ses mérites, la Maison française ne marque pas encore une rupture dans l'histoire de la francophonie à l'Université Laurentienne. Le principal facteur de changement est à chercher ailleurs, soit l'obligation imposée à l'Université, alors en sérieuses difficultés, de revoir son fonctionnement, ce qui conduira

au rapport Hagey dont nous avons parlé antérieurement dans une autre section de cet ouvrage. Tandis que la francophonie laurentienne stagne et même régresse en termes politiques, elle est animée d'une effervescence culturelle sans précédent que certains qualifient même de Révolution culturelle.

Le rapport Hagey

Ne revenons pas sur l'origine de ce rapport, mais arrêtons-nous, toutefois, sur une de ses recommandations afin de terminer cette première partie de l'histoire de la francophonie et du bilinguisme, à savoir la création d'un Collège français à l'intérieur de l'Université Laurentienne. Même si cette recommandation ne verra jamais le jour, la réflexion qui entoure cette proposition et les résistances qu'elle entraînera représentent un excellent témoignage de l'état d'esprit qui prévaut alors. Citons la troisième recommandation du rapport.

Que l'on songe à la création d'un collège français à l'intérieur de l'Université Laurentienne. Le collège serait dirigé par un principal qui serait responsable devant le Recteur de l'Université.

Voici quelques raisons qui motivent cette proposition :

- a) Une université vraiment bilingue n'est pas pratique. On rapporte que même l'Université d'Ottawa se rend compte de ce fait.
- b) Personne n'aime qu'on lui impose le français ou l'anglais mais choisir volontairement l'une ou l'autre est une question bien différente.
- c) Les étudiants anglophones aussi bien que francophones pourront s'inscrire à ce collège et on comprendra qu'ils désirent faire un effort particulier pour devenir bilingues.
- d) Le collège possédant son propre principal, il y aura un cadre supérieur de l'Université dont la première responsabilité sera de promouvoir la culture et la langue françaises.
- e) Bien que les étudiants inscrits au collège français aient la liberté de suivre n'importe quel cours à l'Université, ce collège aurait l'avantage de stimuler les départements à offrir plus de cours en français qu'ils ne le font maintenant.

[...]

Plusieurs personnes croient fermement que l'Université Laurentienne doit être bilingue, mais la vérité est qu'elle ne l'est pas et qu'en toute probabilité elle ne le sera jamais. Cependant, un collège français bien organisé à l'intérieur de la Laurentienne susciterait sans doute l'intérêt des étudiants pour le bilinguisme et le biculturalisme⁴².

Cette recommandation, qui prône logiquement le regroupement des programmes en français et la nomination d'une personne responsable de leur développement, va pourtant être catégoriquement rejetée par le Conseil des gouverneurs, en avril 1971, après avoir habilement mandaté le Comité conjoint du bilinguisme de l'examiner et de soumettre sa propre recommandation. Or, les propos de Hagey avaient visiblement agacé les huit membres du Comité conjoint, tous franco-

phones, qui affirment ne jamais avoir été consultés à ce sujet, soulignant du même souffle que cela créerait un ghetto. En somme, le modèle du Collège Glendon de l'Université York ne s'appliquerait pas à la situation nord-ontarienne.

En fait, tout se passe comme si Hagey n'avait même pas reçu des francophones les appuis nécessaires. À ce chapitre, Dennie, dans son rapport déjà mentionné, a sans doute exagéré l'enthousiasme que cette séduisante idée avait provoqué chez eux. Outre le recteur de l'Université de Sudbury⁴³, les huit membres du Comité conjoint dont le gouverneur Lavigne n'y ont pas adhéré non plus. L'examen du procès-verbal de la réunion du Conseil des gouverneurs révèle qu'au cours de cette même réunion, les gouverneurs rejettent une demande des étudiants francophones qui, insatisfaits du *Lambda* bilingue, désirent financer leur propre journal lancé depuis peu, soit le journal *Réaction*. Encore ici, les gouverneurs rejettent une proposition de séparer la communauté francophone de la majorité, tout comme la Maison française qui ne verra jamais physiquement le jour⁴⁴. À l'heure où le séparatisme québécois bat son plein, peut-être que de telles idées déplaisaient souverainement!

- 1 Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel Ontario*, vol. 7 (1985), p. 43.
- 2 La lutte pour l'enseignement en français à l'École de commerce de la Laurentienne, que nous abordons au chapitre suivant, est très révélatrice à ce sujet.
- 3 CGUL, 10 septembre 1960, p. 76.
- 4 C'est ainsi que le père Charles Dubé fut exilé à Gravelbourg en Saskatchewan pour avoir lutté contre une université bilingue. Pour cette question de l'ACFEO, des jésuites et de l'Université Laurentienne, voir Pierre Ouellette, « Éducation et économie, 1927-1965 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc. De l'ACFEO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Prise de parole, 1994, p. 80-88.
- 5 Donald Dennie, « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne : 1960 à 1985 », avril 1986 (dorénavant le rapport Dennie). Voir aussi sa note de recherche : « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7 (1985), p. 115-118.
- 6 *Annuaire de l'Université Laurentienne, 1964-1965*, p. 18.
- 7 Edward J. Monahan, « Bilingualism at Laurentian University », septembre 1976, p. 5.
- 8 « Laurentian studies needs of declining French enrolment », *Sudbury Star*, 3 novembre 1969, p. 15.
- 9 Voir le procès-verbal de la réunion du Sénat du 31 octobre 1963.
- 10 Procès-verbal de la réunion du Sénat, 24 mars 1966.
- 11 G. A. Bourbeau, « Rapport de l'année 1962-1963 », octobre 1963.
- 12 On remercie Alain Daoust, Chantal Beaulne et Shelley Duquette d'avoir notamment dépouillé les journaux de cette époque et de nous avoir fait connaître les activités de l'ADELFNO. Alain Daoust, « Les années 1960 » ; Chantal Beaulne, « La bataille pour la francophonie sur le campus de la Laurentienne pendant les années 1960 » ; Shelley

Duquette, « La première année de l'AEF » ; textes inédits rédigés dans le cadre du cours d'histoire 4165 au cours de la session 1995-1996.

- 13 « Third annual conference of ADELFO », *Sudbury Star*, 10 décembre 1965, p. 11.
- 14 Procès-verbal de la réunion du Sénat, 26 novembre 1964.
- 15 Initialement, Meakes avait proposé un délai de 90 jours, ce à quoi Campeau s'était objecté et avait proposé un amendement qui fut adopté à l'unanimité. Voir le procès-verbal de la réunion du 20 mai 1965.
- 16 CGUL, 20 mai 1965.
- 17 CGUL, 25 novembre 1965.
- 18 Voir Monahan, « Bilingualism », p. 6.
- 19 Carole Ann Ranta, « Looking at Laurentian's bilingualism president forecasts greater demand », *Sudbury Star*, 17 août 1966, p. 16.
- 20 Conrad Lavigne à Bill Davis, 12 octobre 1966, AO, Laurentian University General Correspondence, RG32, 1, 1, Acc.18006, boîte M377. Le dépouillement des archives a révélé que le ministre avait reçu d'autres lettres allant dans ce sens, notamment l'une de Jacques de Courville Nicol, président de la section française de l'Association étudiante de l'Université Laurentienne qui adressait au ministre un dossier signalant l'urgence d'agir, sinon « Laurentian, the Bilingual University of the North, will have become an English University ».
- 21 Bill Davis à Conrad Lavigne, 28 octobre 1966, AO, RG32, 1, 1, Acc.18006, boîte M377.
- 22 « French enrolment low in the universities, but costly venture », *Sudbury Star*, 25 mai 1966, p. 3.
- 23 Monahan, « Bilingualism », p. 8.
- 24 *Sudbury Star*, 19 octobre 1968, p. 1 et 3.
- 25 « Meeting of the French Section of Laurentian University, Friday October 25th, 1968 ».
- 26 Les deux autres sont le jésuite Gilles Garand de sciences religieuses et Yvon Gauthier professeur de philosophie.
- 27 « Students request changes », p. 1.
- 28 En fait le recteur a arrondi les chiffres en sa faveur puisque le pourcentage s'établit plutôt à 27 pour cent.
- 29 CGUL, 29 novembre 1968.
- 30 Procès-verbal de la réunion du Sénat, 18 décembre 1969.
- 31 Peut-être que cette loi n'est pas étrangère à la décision du Sénat, en mars 1969, d'adresser en français toute correspondance officielle à un membre d'expression française « lorsqu'il est possible de le faire ».
- 32 Un an plus tard, le département goûtera, en quelque sorte, à sa propre médecine, en faisant l'objet d'un *sit-in* de ses étudiants qui réclament des cours de littérature franco-ontarienne plutôt que de littérature française.
- 33 Manifeste du 22 octobre 1969.
- 34 CGUL, 31 octobre 1969.
- 35 Procès-verbal de la réunion du Comité conjoint du bilinguisme et du biculturalisme, 14 décembre 1970.
- 36 « Quits Laurentian Senate, cites problem of language », *Sudbury Star*, 24 septembre 1971, p. 1 et 3.
- 37 Fernand Dorais, « Démission comme membre du Sénat », 23 septembre 1971.
- 38 Entrevue avec André Girouard réalisée par Michèle Riou et Marie-Josée Beaudry à l'hiver 1996, dans le cadre du cours HIST 4165PA.
- 39 Procès-verbal de la réunion du Comité du bilinguisme et du biculturalisme, 30 novembre 1970.

- 40 Josée Bisson et Marko Roy, « Le réveil : la naissance d'une association étudiante francophone à l'Université Laurentienne », texte inédit rédigé dans le cadre du cours HIST 4165FA, en 1996.
- 41 « La Maison française », *Réaction*, vol. 3, n° 1 (septembre 1973).
- 42 J. G. Hagey, *Mémoire présenté à l'Université Laurentienne*, mars 1971, p. 23-24.
- 43 En fait, le recteur de l'Université de Sudbury, d'Auteuil Richard, s'était montré plutôt hésitant face à cette recommandation. Voir l'article du *Sudbury Star* du 24 mars 1971 intitulé « Mixed reactions to French college idea », p. 3.
- 44 Ce n'est qu'en mars 1979 que l'on consentira à accorder aux étudiants francophones un espace physique qui leur est réservé sur le campus de la Laurentienne soit les anciens locaux C305, C306 et C318, devenus aujourd'hui des salles de cours. Cette concession fut obtenue après bien des demandes et à la suite de l'occupation du 11^e étage survenue l'année précédente.

Chapitre 12

- 1 Voir Michel Rodrigue, « 1970-1975. Une nouvelle vision : la création collective », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le Théâtre du Nouvel-Ontario, 20 ans*, Sudbury, TNO, 1991, p. 14.
- 2 Marie-Élisabeth Brunet, « La troupe universitaire présente un happening », *Le Voyageur*, 21 janvier 1970, p. 7 ; « Du théâtre pas comme les autres », *Le Voyageur*, 28 janvier 1970, p. 16.
- 3 Micheline Fournier-Thibault, *André Paiement (1950-1978) : Avant tout un homme de son temps*, Sudbury, Prise de parole, 2004, p. 56.
- 4 Rodrigue, « 1970-1975 », p. 14.
- 5 Julie Lafrenière, « Des luttes au consensus, 1965-1982 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc : De l'ACFEO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Prise de parole, 1994, p. 119.
- 6 Pour en savoir plus sur le rôle du gouvernement fédéral dans cet engouement pour l'animation socioculturelle, voir Valérie Malenfant, « La contribution des gouvernements fédéral et ontarien à la révolution culturelle : le cas du Nouvel-Ontario, 1969-1977 », M.A. (histoire), Université Laurentienne, 2005, 191 p.
- 7 Voir Michelle Boucher, « Animation socioculturelle à la Laurentienne », texte inédit rédigé dans le cadre du cours HIST 4165FA au cours de la session 1995-1996. Voir aussi Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom. La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Prise de parole et Institut franco-ontarien, 2001, p. 58-63.
- 8 Rapport Dennie, p. 12.
- 9 Laurent Alie, Thérèse Boutin, Fernand Dorais, Réjean Grenier, Yvan Rancourt et Gaston Tremblay, « Éditorial », *Réaction*, 15 mars 1973, p. 6.
- 10 Entrevue avec Yvan Rancourt, hiver 1996.
- 11 Bock, *Comment un peuple*, p. 62. Boutin a expliqué son geste dans une lettre qu'elle a fait publier dans le journal étudiant ; voir *Réaction*, octobre 1973, p. 12.
- 12 Voir Stéphanie St-Pierre, « Le drapeau franco-ontarien : "Puissent ses couleurs nous rallier dans une nouvelle amitié et fraternité", 1975-1977 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole, 2005, p. 32.
- 13 Laurent Alie, « Élection à l'association étudiante francophone », *Le Voyageur*, 1^{er} mai 1974, p. 7.
- 14 « Laurentian francophones vote "split" », *Sudbury Star*, 9 octobre 1974, p. 3.